

... le rapport d'information

PORTER LE COMBAT POUR LES DROITS DES FEMMES À L'INTERNATIONAL

Du 9 au 14 mars 2025, sept sénatrices de la délégation aux droits des femmes du Sénat se sont rendues au siège des Nations Unies à New York pour participer à la 69^e session de la CSW (*Commission on the Status of Women / Commission sur la condition de la femme*), plus grand rassemblement mondial annuel dédié à l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'autonomisation des femmes.



1. LA CSW, LE PLUS IMPORTANT FORUM MONDIAL ANNUEL SUR LES DROITS DES FEMMES

A. LA CSW, À LA FOIS COMMISSION OFFICIELLE DES NATIONS UNIES DÉDIÉE AUX DROITS DES FEMMES ET ESPACE DE RENCONTRES

COMMISSION on the
STATUS OF WOMEN



Depuis 1946, la CSW est un **organe subsidiaire du Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations unies**. Administrée par ONU Femmes, qui en assure le Secrétariat, elle est le principal organe intergouvernemental mondial dédié à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Chaque année, **pendant deux semaines en mars**, des représentantes et représentants des États membres des Nations Unies, d'organisations de la société civile et d'entités des Nations Unies se réunissent au siège de l'ONU à New York à l'occasion de la **session annuelle de la CSW**.

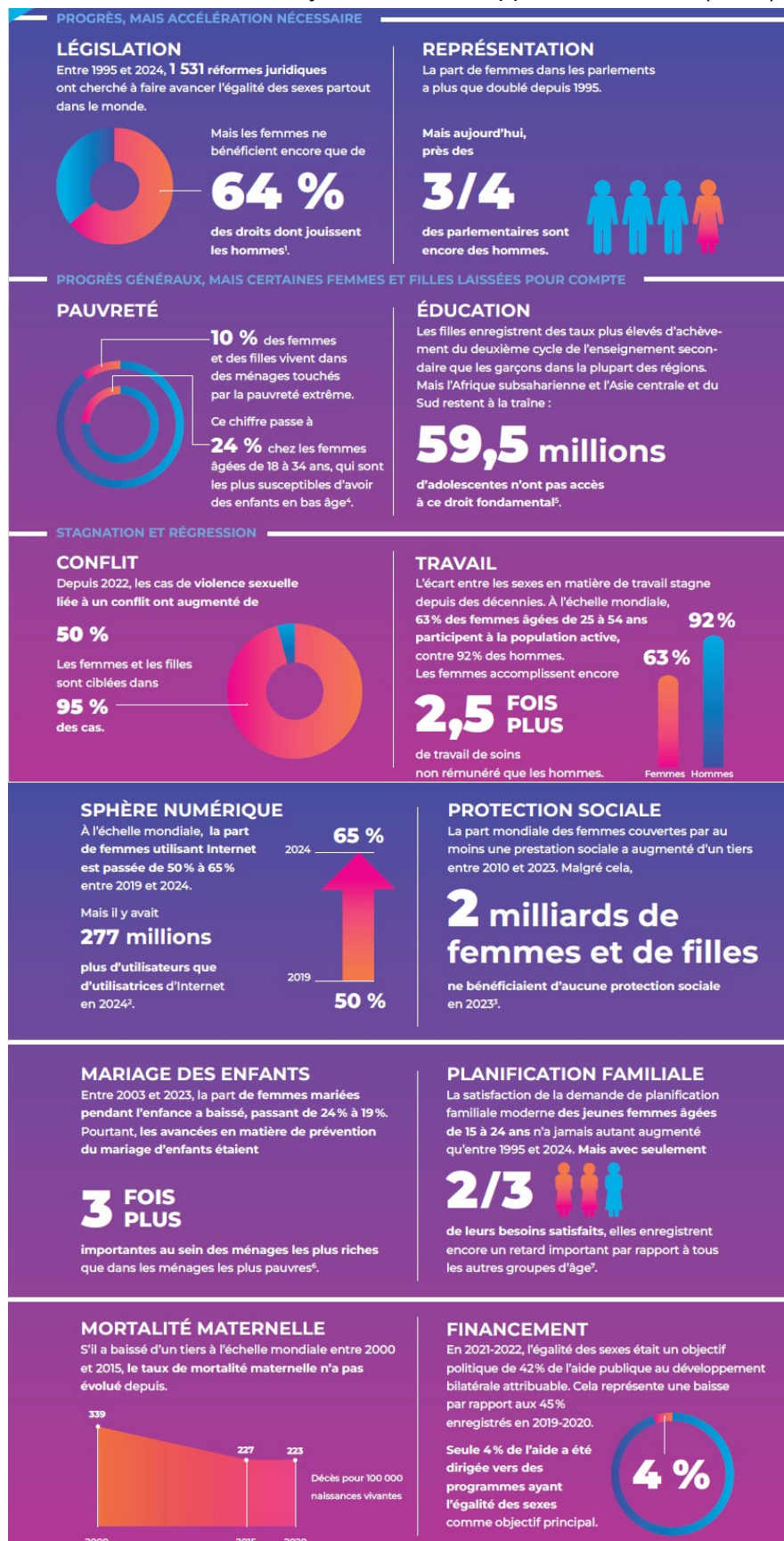
Chaque session comprend un **segment ministériel** avec un débat général, des tables rondes ministérielles et des dialogues interactifs à un haut-niveau. L'objectif est de faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de 1995 - documents de référence en matière de lutte pour l'égalité femmes-hommes à l'échelle internationale -, d'identifier les défis à relever, et de promouvoir des politiques et normes mondiales.

La CSW est également un moment de rassemblement et d'échanges pour tous les défenseurs des droits des femmes : près de **10 000 personnes** sont présentes à New York à cette occasion.

Des **centaines d'événements parallèles** ont également lieu. Ainsi, **la délégation a organisé un événement consacré aux violences pornographiques**, dans la lignée de son rapport [Porno : l'enfer du décor](#) publié en 2022. Cet événement, qui a réuni 70 participants d'une quinzaine de pays différents, a donné de la visibilité aux travaux de recherche et aux témoignages de victimes de l'industrie pornographique et permis, grâce à un panel mêlant organisations de la société civile et décideurs politiques, d'engager des discussions sur les initiatives juridiques de nature à lutter contre ces violences.

B. LA CSW 69, UN BILAN EN DEMI-TEINTE DANS UN CONTEXTE DE CRISES MULTIPLES ET DE MENACES PESANT SUR LES DROITS DES FEMMES

Bilan des avancées en matière d'égalité des sexes
trente ans après la Conférence mondiale sur les femmes de 1995 (Beijing+30)
et à cinq ans de l'échéance des Objectifs de développement durable (ODD) pour 2030



Source : ONU-Femmes, Le point sur les droits des femmes 30 ans après Beijing, mars 2025.

La 69^e session de la CSW est intervenue dans un contexte international difficile, marqué par de **nombreux conflits armés, crises** politiques, économiques, sociales, humanitaires, sanitaires et climatiques, et **offensives idéologiques, dont les femmes et les personnes LGBTQIA+ sont souvent les premières victimes**.

En outre, de nombreux pays du monde sont aujourd'hui confrontés à un contexte global d'hostilité envers les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes, souvent qualifié de « backlash ». Cela se manifeste notamment par une **montée des mouvements hostiles aux droits et à la santé sexuels et reproductifs** (DSSR), qui se professionnalisent, alors que 40 % des femmes en âge de procréer (soit 753 millions de femmes) vivent dans des régions du monde où la législation en matière d'accès à l'avortement est restrictive.

Dans un tel contexte international, l'adoption, par consensus, d'une déclaration politique par les États membres de la CSW, est une victoire qui doit être saluée, en dépit du peu de progrès de ce texte par rapport aux années précédentes.

2. LA DIPLOMATIE FÉMINISTE FRANÇAISE, UN LEVIER POUR DÉFENDRE LES DROITS DES FEMMES À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

A. UNE DIPLOMATIE FÉMINISTE DE MIEUX EN MIEUX STRUCTURÉE

La présence à la CSW d'une délégation officielle française particulièrement plus étoffée, avec en son sein une délégation parlementaire bicamérale et transpartisane, témoigne de l'engagement de la France dans la défense des droits des femmes à l'échelle internationale, dans la lignée de la diplomatie féministe adoptée par la France depuis 2019.

Piliers de la stratégie pour la diplomatie féministe française, publiée en mars 2025

Défendre les droits et libertés des femmes et des filles, **en particulier les droits et la santé sexuels et reproductifs**

Favoriser la participation et la représentation des femmes, dans toutes les dimensions de la vie politique, sociale et économique, et **dans tous les processus de décision**

Lutter contre toutes les formes d'inégalités et de violences fondées sur le genre, y compris dans l'environnement numérique et dans les situations de crises et de conflits armés

Mobiliser des financements pour avancer vers l'égalité, notamment en prenant en compte systématiquement l'égalité de genre dans les financements bilatéraux et multilatéraux

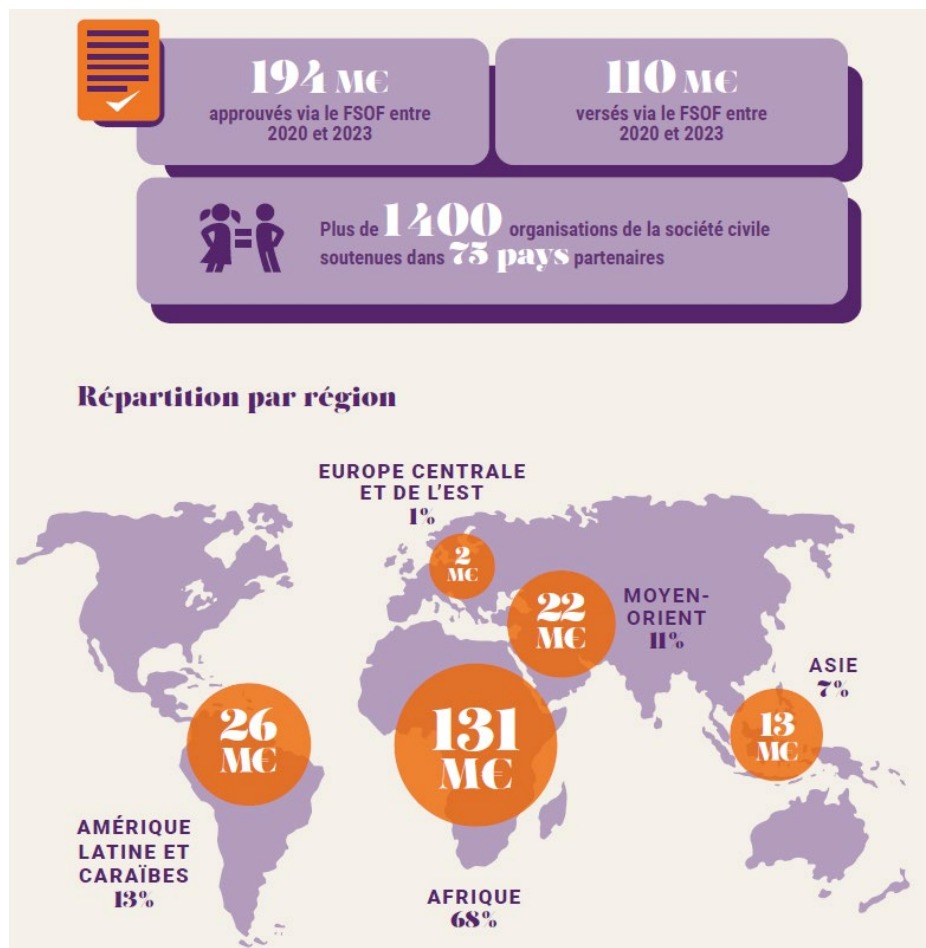
Adopter et promouvoir une **méthodologie féministe** : transversalité et cohérence de l'action ; partenariats et coalitions ; formation et expertise ; réalisations concrètes et redevabilité

La délégation appelle de ses vœux un renforcement de la dimension féministe de la diplomatie parlementaire, à travers une mobilisation continue en faveur des droits des femmes dans le monde, une participation régulière aux conférences internationales dans ce domaine et des échanges renforcés avec des partenaires étrangers – à la fois parlementaires et organisations de la société civile - investis sur ces problématiques. **Elle souhaite également que les parlementaires puissent être davantage associés aux actions menées par le Gouvernement**, en particulier par la mise en place d'un volet parlementaire lors d'événements consacrés à la diplomatie féministe, tels que la **conférence des politiques étrangères féministe que la France accueillera à l'automne 2025**.

B. UN SOUTIEN AUX ORGANISATIONS FÉMINISTES QUI DOIT SE POURSUIVRE

La France est l'un des pays qui apporte le soutien financier le plus élevé aux organisations féministes, qu'elle appuie, depuis 2020, **via un fonds national dédié : le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF)**, copiloté par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Agence Française de Développement (Afd), en concertation avec la société civile. Doté initialement d'un financement global de 120 millions d'euros pour la période 2020-2022, il a été renouvelé à hauteur de 250 millions d'euros pour la période 2023-2027.

Bilan 2020-2023 du Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF)



Source : Agence française de développement, bilan d'activité 2020-2023 du Fonds de soutien aux organisations féministes

POUR EN SAVOIR +

- Le rapport d'ONU Femmes « Le point sur les droits des femmes 30 ans après Beijing »
- La déclaration politique et le programme de travail pluriannuels issus de la CSW 69



Dominique Vérien
Présidente
Sénatrice de l'Yonne
(Union Centriste)

Délégation aux droits des femmes

<http://www.senat.fr/commission/femmes/index.html>

Téléphone : 01.42.34.31.69

Consulter le rapport :

